

Gabriel DESHAYES
et Jean de la Mennais
Dernières volontés

objet : Dernières volontés des deux Fondateurs des F.I.C.
Ploërmel le 26 août 1835

Document 365 – C.G.

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit,
Nous, soussignés, Gabriel Deshayes et Jean Marie de la Mennais, fondateurs et supérieurs généraux des Frères de l'Instruction Chrétienne,

Prévoyant que d'un moment à l'autre la mort peut nous surprendre, et désirant assurer la perpétuité de la Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne, que jusqu'ici nous avons gouvernée de concert, sans que nous lui ayons encore donné une Constitution régulière, nous avons arrêté les points suivants, qui seront comme le fondement de notre régime futur

Article premier

La Congrégation sera gouvernée, après la mort de M. Jean Marie de la Mennais par un Frère et un Conseil composé au moins de quatre autres membres de la Société

Article deuxième

Le Frère Supérieur Général et les autres Frères du Conseil seront élus par ceux à qui nous attribuerons plus tard le droit de concourir à l'élection : toutefois, nous nous réservons la faculté de faire nous-même le choix, dans le cas où notre mort précéderait l'organisation définitive de la Congrégation, et dès aujourd'hui nous choisissons le Frère Julien pour Supérieur Général

Article troisième

Il y aura un Conseil ecclésiastique attaché à la Congrégation des Frères, qui sera chargé de son gouvernement spirituel : les rapports de ce Conseil avec celui des Frères seront réglés plus tard : si nous mourions avant qu'ils ne le fussent, nous nommons M. Ruault président du dit Conseil, et en cette qualité nous le substituons dans tous nos droits

Fait à Ploërmel le 26 du mois d'août 1835

Article supplémentaire

Si M. de la Mennais mourait avant M. Deshayes, celui-ci serait seul chargé de la composition du Conseil des Frères, et quant à la composition et aux attributions du Conseil ecclésiastique, il s'entendrait avec M. Ruault

Ploërmel le 26 août 1835

Autographe AFIC 130.1.2. 001